



Séance du conseil communautaire

30 mars 2021 -
19h00

Procès-Verbal

Procès-verbal



PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 30 mars 2021

2021/1

Le 30 mars 2021 à 19h00, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes les « Portes de l'Île-de-France », légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Salle des Fêtes communale de Bréval sous la présidence de M. Alain PEZZALI.

Date de convocation :	30/03/2021	Nombre de membres du conseil communautaire	
Date de publication :	23/03/2021	Statutaires : 36 En exercice : 36	Présents : 30 Pouvoirs : 6 Votants : 36

Etaient présents (30 personnes, formant la majorité des 36 conseillers en exercice) :

Bennecourt
Didier DUMONT
Jocelyne MANN

Blaru
Xavier RAMBAT (Suppl.)

Boissy-Mauvoisin
Alain GAGNE

Bonnières S/Seine
Jean-Marc POMMIER
Gaëlle AUFFRET
Annie CAILLABET
Jean-Luc COQUEREL
Catherine DAUPLEY
Hubert REGNAULT
Cyril SAMSON

Bréval
Thierry NAVELLO
Jean-Pierre SIMENEL
Maryse MAUGUIN

Chaufour-lès-Bonnières
Patrice PREAUX

Cravent
Jacky JOUBERT

Freneuse
Ghislaine HAUETER
Myriam TLEMSANI
Florence DUFOIX

Gommecourt
Gérard SOLARO

Limetz-Villez
Michel OBRY
Philippe GREAUME

Lommoye
Antoinette SAULE

Ménerville
Sylvain THURET

Moisson
Cécile DEBON

Neauphlette
Jean-Luc KOKELKA

Notre Dame de la Mer
Arlette HUAN

Saint-Illiers-le-Bois
Christine NOEL

Saint-Illiers-la-Ville
Jean-Louis FOURNIER

La Villeneuve-en-Chevrie
Alain PEZZALI

Ont donné procuration :

M. Alain PARMENTIER à Mme Ghislaine HAUETER
M. Adrien LESEC à Mme Ghislaine HAUETER
Mme Corinne MANGEL à M. Michel OBRY
M. Nicolas DUVAL à Mme Florence DUFOIX
Mme Patricia GOSSELIN à M. Philippe GREAUME
M. Thierry LAMY à M. Didier DUMONT

Etaient absent(e)s :

Absent(e)s excusé(e)s :



**PROCES-VERBAL DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**
Séance du 30 mars 2021

2021/2

- Élection du secrétaire de séance : Mme Arlette HUAN
- Compte rendu du conseil communautaire du 23 février 2021 approuvé à l'unanimité
- Signature du registre

Ordre du jour :

Délibération n°2021/016 : Débat d'Orientations Budgétaires 2021
Questions diverses

3
11



PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 30 mars 2021

2021/3

Délibération n°2021/016 : Débat d'Orientations Budgétaires 2021

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de la Communauté de Communes les « Portes de l'Île-de-France »,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 5211-36, L 2312-1 et L 2121-8 ;

Vu la loi n° 99-586 du 12 juillet 1999, relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale ;

Vu la loi NOTRe du 7 août 2015, et notamment l'article L. 2312-1 ;

Considérant le Rapport d'Orientations Budgétaires 2021 joint ;

Monsieur le Président rappelle que, conformément à l'article L2312-1 du CGCT, la tenue d'un Débat d'Orientations Budgétaires est obligatoire dans les communes de plus de 3500 habitants et leurs groupements. Il rappelle également que ce débat doit avoir lieu dans les deux mois qui précèdent l'examen du Budget Primitif.

Il indique également que l'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation du territoire de la République, dite loi NOTRe, impose aux collectivités de 3 500 habitants et plus l'élaboration préalable d'un rapport d'orientations budgétaires (dit « ROB ») de la collectivité, rapport qui constituera le support du débat sur les orientations budgétaires de la commune en conseil municipal.

Le décret n°2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientations budgétaires précise le contenu ainsi que les modalités de transmission et de publication du rapport d'orientations budgétaires prévu par la loi Notre. Pour toutes les communes de plus de 3 500 habitants, le rapport d'orientations budgétaires doit contenir les informations suivantes :

- Les orientations budgétaires envisagées par la commune portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement. Sont notamment précisées les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget, notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions ainsi que les principales évolutions relatives aux relations financières entre la commune et l'EPCI à fiscalité propre dont elle est membre.
- La présentation des engagements pluriannuels, notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement comportant une prévision des dépenses et des recettes. Le cas échéant les orientations en matière d'autorisation de programme.
- Des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette contractée et les perspectives pour le projet de budget.

Monsieur le Président souligne que dans les collectivités de plus de 10 000 habitants, le rapport d'orientations budgétaires doit prévoir des informations relatives :



PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 30 mars 2021

2021/4

- A la structure des effectifs ;
- Aux dépenses de personnel, notamment des éléments sur la rémunération tels que les traitements indiciaires, les régimes indemnitaires, les nouvelles bonifications indiciaires, les heures supplémentaires rémunérées et les avantages en nature ;
- A la durée effective du travail dans la collectivité.

Le Rapport d'Orientations Budgétaires présente en outre l'évolution prévisionnelle de la structure des effectifs et des dépenses de personnel pour l'exercice auquel se rapporte le projet de budget. Il peut également détailler la démarche de gestion prévisionnelle des ressources humaines de la collectivité.

Monsieur le Président précise enfin que si le débat d'orientations budgétaires est obligatoire et doit porter sur le budget principal comme sur les budgets annexes, ceux-ci ne font pas l'objet d'un débat spécifique

Campagne de vaccination sur le Territoire :

M. le Président ouvre la séance et dresse un bilan sur la campagne de vaccination sur les communes de Bréval, Bonnières et Freneuse.

Il dit que 534 personnes ont été vaccinées contre la Covid-19 sur le territoire.

M. le Président félicite les communes organisatrices pour leur mobilisation.

Il dit qu'il s'est entretenu avec M. le Préfet sur la volonté de la collectivité à poursuivre la campagne de vaccination.

M. le Président demande aux communes de prendre contact avec la préfecture pour soutenir le projet de centre de vaccination sur le Territoire.

Il précise que les dates pour la deuxième injection sont arrêtées selon le calendrier suivant :

- **Bonnieres-sur-Seine le 14 et 23 avril 2021,**
- **Freneuse le 16 avril 2021,**
- **Bréval le 19 avril 2021.**

Le Débat d'Orientations Budgétaires :

M. le Président précise que le débat d'orientations budgétaires permet d'ouvrir le débat et il invite chaque conseiller à formuler leurs observations pendant la séance.

Il présente les principaux chiffres et les éléments du budget.

Il attire l'attention sur les dépenses de fonctionnement liées au traitement des déchets et des encombrants.

M. le Président rappelle que la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) s'applique sur les déchets destinés à l'enfouissement et à l'incinération.

Il dit que la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) va augmenter et impacter le budget en dépenses de fonctionnement de façon exponentielle ces prochaines années.

M. le Président précise qu'une ressourcerie sera installée dans la future déchetterie afin de reconditionner et valoriser les objets et/ou matériaux déposés par les administrés.



PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

2021/5

Séance du 30 mars 2021

Il ajoute que cette action permettra de minimiser le poids de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes dans les dépenses de la déchetterie, de réduire le volume de déchets et de créer de l'emploi.

M. le Président dit que la commission déchets va étudier le rapport d'activités de l'association « L'Eco des Pas Perdus » dont le siège social est situé sur la commune de Bennecourt.

Il explique que l'association « L'Eco des Pas Perdus » reconditionne les objets ou les matériaux déposés à la déchetterie par les administrés pour ensuite les revendre.

M. le Président ajoute que la commission déchets projette de lancer une campagne de sensibilisation du tri auprès des écoles et des habitants du Territoire.

Il souhaite que le territoire soit irréprochable en termes de tri des déchets et du respect de l'environnement.

M. le Président dit que la collectivité va créer 3 postes :

- **1 poste d'animateur/animatrice de la Maison France Services, financé à 100 % par l'Etat ;**
- **1 poste de coordinateur/coordinatrice CTG imposé par la CAF et financé à 50 % par l'Etat ;**
- **1 poste de chef/cheffe de projet « Petites villes de demain », financé à 75 % par l'Etat, 12,5 % par la commune de Bonnières et 12,5 % par la commune de Freneuse.**

Il précise également qu'il y a un poste ouvert pour le remplacement d'un départ en retraite.

M. le Président dit qu'une partie du personnel est actuellement en télétravail.

Il précise que les agents restent disponibles et joignables par téléphone pendant la durée du confinement.

M. le Président dit que Mme BOUTRON a repris ses fonctions et que le service de l'urbanisme est à nouveau au complet.

M. NAVELLO demande si la collectivité a réorganisé le service interne de l'urbanisme.

M. le Président répond que les agents gèrent indépendamment leurs dossiers d'instruction et il ajoute que Mme DESESSARD demeure en charge de la supervision du service.

Il ajoute qu'à compter du 1^{er} janvier 2022, les administrés de communes de plus de 3 500 habitants auront l'obligation d'instruire par voie dématérialisée leur demande de permis de construire, de déclaration préalable et de certificat d'urbanisme.

Mme DUFOIX demande si la collectivité va communiquer l'information auprès des administrés du territoire.

M. le Président dit que ce n'est pas le rôle de la collectivité mais des communes.

Il précise que chaque commune devra diffuser sur leur site internet le lien qui permettra d'accéder aux demandes d'instruction de permis de construire.

M. CROS explique que la communauté de communes est le service instructeur mais que la compétence du droit des sols revient aux communes.

Il précise que la collectivité va communiquer auprès des communes sur les nouvelles directives mises en place.



**PROCES-VERBAL DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**
Séance du 30 mars 2021

2021/6

M. CROS dit que la collectivité travaille actuellement avec un fournisseur afin de mettre en place un lien internet qui renverra automatiquement chaque dossier de demande des administrés auprès du service urbanisme.

M. POMMIER précise que le site va être mis à disposition du public à titre expérimental à compter du 1^{er} septembre 2021.

M. CROS confirme cette information et il ajoute qu'une formation sur le logiciel sera dispensée à chaque secrétaire de mairie afin d'accompagner les administrés dans leur démarche.

M. le Président dit que M. NAVELLO a étudié le budget de la collectivité et plus particulièrement la partie « recettes des impôts et taxes ».

M. NAVELLO, Maire de la commune de Bréval, souhaite la bienvenue aux délégués dans la salle des fêtes communale.

Il dit que lors du précédent conseil communautaire la baisse des dotations a été évoquée afin de réduire les dépenses de fonctionnement du budget de la collectivité.

M. NAVELLO dit que 3 points ont été envisagés afin d'augmenter l'excédent des recettes de fonctionnement et de réduire les dépenses de fonctionnement. Il indique qu'après étude, une autre option peut être envisagée.

Il dit que le résultat des excédents cumulés en section de fonctionnement a augmenté de la façon suivante :

Excédent cumulé au 31 décembre 2018	8 577 556 €
Excédent cumulé au 31 décembre 2019	9 383 000 €
Excédent cumulé au 31 décembre 2020	9 852 000 €

M. NAVELLO dit que face à cette nette augmentation de l'excédent cumulé d'année en année il est difficile de justifier en conseil municipal la raison d'une baisse de la dotation destinée aux communes du territoire.

Il ajoute également que face à ces résultats il serait injustifié d'augmenter les impôts de ses administrés.

Il dit que depuis 3 années l'excédent annuel diminue :

Année 2019	806 000 €
Année 2020	468 000 €
Prévisionnel 2021	131 000 €

M. NAVELLO précise que la baisse de l'excédent annuel est explicable et résulte de dépenses ciblées, comme l'ouverture du gymnase intercommunal à Bonnières-sur-Seine. Il précise aussi que les embauches évoquées précédemment sont annoncées à titre ponctuel et il ajoute que la collectivité n'envisage pas d'autres recrutements dans le futur.

M. NAVELLO constate que les dépenses de fonctionnement de la collectivité pour l'année 2021 sont maîtrisées.



**PROCES-VERBAL DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**
Séance du 30 mars 2021

2021/7

Il ajoute que les recettes fiscales communales augmentent d'année en année.

M. NAVELLO précise que les nouvelles constructions sur les communes de Bréval, Bonnières-sur-Seine et Freneuse vont permettre d'augmenter les recettes fiscales communales et également les recettes de fonctionnement de la collectivité plus particulièrement sur la taxe foncière.

Il dit que M. LEZE, percepteur à la DGFIP et M. FONTAINE, chargé du contrôle de la légalité et des budgets des collectivités locales à la Préfecture, ont confirmé que la collectivité peut avoir un déficit de fonctionnement annuel dès lors que celui-ci est couvert par les excédents des années précédentes.

M. NAVELLO précise que c'est l'option retenue pour maintenir le budget à l'équilibre.

Il dit qu'au vu des éléments financiers, et en accord avec M. le Président, les communes ne subiront pas de baisse de dotations ni d'augmentation des taxes cette année comme annoncé lors du précédent conseil communautaire.

Il précise que MM LEZE et FONTAINE ont confirmé une bonne gestion du budget de la collectivité et ce depuis de nombreuses années.

M. NAVELLO rappelle que la collectivité n'a recours à aucun emprunt contrairement à d'autres communautés.

M. le Président remercie M. NAVELLO pour son étude complète et son analyse.

Il confirme qu'au vu de tous ces éléments, il propose de ne pas baisser les attributions de compensation perçues par les communes ni de procéder à une augmentation des taxes pour l'année 2021.

M. le Président fait un point sur les avancées des chantiers en cours.

Il dit que la construction du parking P2 à Bonnières-sur-Seine a pris un peu de retard.

M. le Président dit que la mise en service du parking est prévue pour la fin du 1^{er} semestre 2021.

Il dit que l'enfouissement du réseau a été réalisé rue du quai du Port au Vin et rue des Silex Taillés.

M. le Président poursuit et dit que les travaux de réhabilitation du siège de la CCPF sont en cours dans la partie existante de la collectivité.

Il dit que la voirie de la ZAC ainsi que la descente du pont (virage) de Bonnières vont être réhabilitées.

M. le Président poursuit et dit que la construction du parking de co-voiturage située à la Villeneuve-en-Chevrie est intégralement prise en charge par la SANEF.

Il précise que la collectivité financera la jonction et également les bornes de recharges électriques sur le parking de co-voiturage de La Villeneuve-en-Chevrie.

M. le Président dit que le coût pour la création des terrains de tennis sur le territoire est en cours de renégociation.

Il dit que le plus gros chantier concerne la réalisation d'une nouvelle déchetterie.

M. le Président précise que la commission déchet analyse le projet de l'installation d'une ressourcerie à l'intérieur de la future déchetterie.



**PROCES-VERBAL DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**
Séance du 30 mars 2021

2021/8

M. OBRY souhaite que le responsable de l'association présente les missions de la ressourcerie à l'ensemble des délégués.

M. le Président répond que le choix de l'association sera retenu par la commission déchets et validé en conseil par délibération.

Il ajoute que l'association retenue présentera son activité à l'ensemble des conseillers communautaires.

M. le Président dit que la création d'un hangar pour le club de kayak situé à Bennecourt est aussi en cours d'étude.

M. le Président indique enfin que les travaux pour la réhabilitation de l'ancienne perception qui accueillera la future Maison France Services vont commencer incessamment.

Il dit que la future Maison France Services sera labélisée et accueillera les partenaires suivants :

- La Caisse d'Allocations Familiales,
- Le Trésor public,
- La Caisse Nationale d'Assurance Maladie,
- La Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse,
- La Mutualité Sociale Agricole,
- Le Pôle Emploi.

M. le Président ajoute que d'autres partenaires comme la Gendarmerie Nationale et le conciliateur public souhaitent également intégrer la Maison France Services.

M. OBRY souligne que la collectivité va embellir de façon exceptionnelle tout le secteur autour de Chantavent y compris le secteur du hameau de Tripleval à Bennecourt.

Il rappelle que le réseau à l'assainissement collectif de Tripleval en domaine privé est subventionné à hauteur de 4200 euros maximum par boîte de branchement et que pour une partie des habitants le coût des travaux sera moindre, ce qui est une bonne nouvelle.

M. OBRY dit que la collectivité s'investit pleinement dans l'embellissement du territoire et que cela mérite d'être souligné.

M. REGNAULT revient sur le budget de la collectivité et demande comment seront financés tous les travaux d'investissement prévus pour l'année 2021.

M. NAVELLO dit que les investissements 2021 peuvent être financés soit à l'aide de l'excédent des recettes de fonctionnement soit en ayant un recours à l'emprunt en bénéficiant des taux actuels qui restent extrêmement bas.

Il dit que la décision reviendra à M. le Président.

M. REGNAULT dit qu'il est favorable à ces propositions.

Il demande s'il ne serait pas raisonnable pour la collectivité de recourir dès à présent à un emprunt afin que le budget de la communauté supporte les futurs investissements.

M. CROS répond que ce n'est pas possible car le budget de la collectivité aurait trop de recettes en section d'investissement et que les dépenses de la collectivité ne pourraient pas être équilibrées.

Il dit que 8 millions sont transférés de la section fonctionnement en investissement pour équilibrer la section d'investissement. Si la collectivité empruntait pour bénéficier des taux bas alors il faudrait nécessairement inscrire des dépenses en face pour équilibrer la section d'investissement... soit ce seraient de fausses dépenses et le budget ne serait pas sincère, soit ce sont de vraies dépenses et cela correspondrait à un plan de relance à l'échelle locale. Il rappelle que la collectivité ne peut pas thésauriser, les recettes doivent équilibrer des dépenses certaines.

M. NAVELLO est d'accord avec M. CROS et ajoute qu'il vaut mieux diminuer l'excédent qui est trop élevé plutôt que de recourir à un emprunt.

M. OBRY dit que cela serait injustifié de recourir à un emprunt alors que le budget de la collectivité à de l'excédent en recette de fonctionnement.

M. REGNAULT dit qu'il ne comprend pourquoi lors du précédent conseil il a été évoqué une baisse des dotations pour les communes.

M. KOKELKA rappelle que le sujet était déjà évoqué lors du vote de l'augmentation des attributions de compensation. Cette hausse devait être temporaire et les communes devaient anticiper une baisse des attributions de compensation.

Il précise que les attributions de compensation ne sont pas des dotations.

M. REGNAULT dit qu'il est satisfait des solutions apportées pour maintenir le budget de la collectivité à l'équilibre car les communes n'auront pas à augmenter les impôts des administrés.

M. NAVELLO dit qu'il n'est pas nécessaire que la collectivité recoure à un emprunt pour le moment.

M. REGNAULT constate que la route de Bréval est très endommagée et demande si la collectivité pourrait envisager d'inclure dans ses futurs investissements la réhabilitation de la voie.

M. NAVELLO répond que la route de Bréval est une route départementale.

M. NAVELLO précise que la menace de baisser les attributions de compensation a permis de faire avancer le débat et remercie M. le Président pour cette action.

Mme AUFFRET évoque la création des terrains de tennis.

Elle dit qu'il est signalé que plusieurs projets vont être reportés pour l'année 2022.

Mme AUFFRET ajoute que la création des 3 terrains de tennis est actuellement à l'étude en réunion de commission sport et que le coût va être inscrit sur les prochains budgets pour l'année 2021.

Elle demande si les 3 terrains de tennis seront concernés par la baisse du coût des investissements évoqués lors du débat.

M. le Président répond que la collectivité négocie actuellement avec les architectes pour revoir les prix de la création des terrains de tennis à la baisse.

Mme AUFFRET demande si les négociations évoquées concernent le prix de la construction des terrains ou bien le matériel.

M. le Président dit que les décisions budgétaires seront prises à la suite du rapport rendu par la commission sport.

M. NAVELLO dit que le coût pour la construction des 3 terrains de tennis est estimé à 3 639 000 euros TTC.



PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 30 mars 2021

2021/10

Il donne le détail du coût estimé pour chaque terrain :

- Création d'un terrain de tennis à Bréval : 816 000 euros TTC ;
- Création de 2 terrains de tennis à Bonnières-sur-Seine : 2 216 000 euros TTC.

M. NAVELLO précise que les coûts proposés pour les Voiries et Réseaux Divers sont exorbitants.

Il dit que le budget de la collectivité peut supporter le coût de l'investissement mais il s'interroge cependant sur le coût d'investissement pour la réalisation de 3 terrains de tennis couvert sur le territoire.

Mme AUFFRET dit qu'il est nécessaire de débattre sur le sujet avant le vote des budgets car il y a peut-être des contraintes environnementales à prendre en considération.

M. le Président dit qu'il faudra rester raisonnable sur le tarif et il confirme que la somme consacrée pour la création des 3 terrains de tennis n'a pour l'instant pas été revue à la baisse.

M. CROS confirme que le coût pour le projet de création des 3 terrains de tennis est inscrit au budget de la collectivité.

M. COQUEREL demande si le coût pour le toit du boulodrome est également inclus dans le budget.

M. le Président répond que la couverture du boulodrome n'est pas d'actualité.

M. GAGNE informe que l'entraîneur du tennis club souhaite être informé des avancées des travaux.

M. COQUEREL dit que c'est au Président du club de suivre le dossier et non à l'entraîneur.

Mme HAUETER déplore le manque de diversité des pratiques sportives sur le territoire.

M. le Président dit que la collectivité soutient les associations sportives dans leur action en attribuant des subventions d'aide pour le financement des équipements.

Il dit que la création des clubs sportifs reste du domaine privé.

M. DUMONT remarque que ce sont de beaux projets mais que les chiffres présentés pour la création des 3 terrains de tennis auraient mérité d'être discutés et présentés par la commission devant l'assemblée.

Il constate que le coût de l'investissement pour la création de ces 3 terrains de tennis est conséquent et il ajoute que les coûts vont être votés au budget sans avoir été consultés au préalable par les membres de l'assemblée.

M. OBRY dit que ce n'est pas la commission sport qui validera les chiffres.

Il dit que la commission propose le projet et les coûts d'investissement et qu'ensuite le projet est validé en réunion par les membres du conseil.

M. le Président propose que les plans soient envoyés à l'ensemble des délégués.

Après avoir entendu Monsieur le Président,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Prend acte du Débat d'Orientations Budgétaires 2021 ;



**PROCES-VERBAL DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**
Séance du 30 mars 2021

2021/11

Approuve le Rapport d'Orientations Budgétaires 2021.

Questions diverses

M. le Président signale que sur l'état 1259 qui correspond au vote des taux de fiscalités directe locale 2021 la ligne relative au taux de la taxe d'habitation a été retirée.

Il souligne que le taux appliqué pour le calcul de la taxe foncière sur le bâti pour l'année 2021 est de 18,27 % (pour la commune de la Villeneuve en Chevré).

M. le Président précise que pour l'année 2020 le taux appliqué était de 6,69 %.

Il indique que la taxe du département de 11,52% est supprimée et reportée sur la taxe de la commune, les deux taxes s'additionnant (11,52% + 6,69% = 18,27%).

M. le Président demande aux Elus de communiquer cette information auprès de leurs administrés, sur le passage de 6,69% à 18,27%, le total de l'impôt restant identique.

Séance levée à 20h20.